



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution et nuisances

Question écrite n° 97433

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport concernant l'exposition des égoutiers à une pollution intense. Dans un avis rendu public le mercredi 22 juin 2016, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) souligne les dangers représentés par les conditions de travail dans lesquelles œuvrent les égoutiers. L'air en sous-sol subit une pollution en particules fines et oxydes d'azote plus importante que l'air de la ville en raison du confinement, et souffre également de l'abondance de produits chimiques présents dans les eaux souterraines. Le système de traitement des eaux, bien que mécanisé, nécessite toujours une intervention humaine. Au cours de la manipulation des déchets, les agents chimiques qu'ils contiennent se diffusent dans l'atmosphère sous diverses formes et affectent la santé des professionnels. Les effets sont incontestables, la profession souffre d'une surmortalité estimée à 56 % en 2009 selon l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). Face à cette situation alarmante, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97433

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6088

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)